Département d'Indre et Loire (37)

Commune d'Artannes-sur-Indre

PLAN LOCAL D'URBANISME

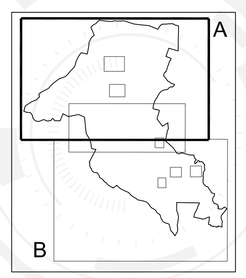

Planche A
Echelle - 1/ 5 000 ème

POS mis en révision le:	22 septembre 2000
Projet PLU arrêté le:	25 novembre 2005
Mise à l'enquête publique:	2 novembre 2006
PLU révisé approuvé le:	13 avril 2007
Modification n°1 approuvée le	12 novembre 2013

Légende

Limite de zone

Limite de la zone inondable

Espaces Boisés Classés (EBC)

Emplacements Réservés (ER) (Commune bénéficiaire)

1- Aménagement de carrefour

3- Aménagement sécuritaire de carrefour
4- Création d'une voie carrossable
5- Aménagement sécuritaire de carrefour
6- Aménagement de carrefour
7- Elargissement de l'emprise de la RD 17 + aménagement d'un trottoir (10m)
8- Création d'une placette de retournement à la Coquinière (900m² environ)

Sites archéologiques

A- L'Abreuthe. Habitat du paléolithique inférieur
B- Eglise St Maurice (XI-XVème siècle puis de l'angle S.O. de l'église construction gallo-romaine probable, le château des Archevêques (XVème siècle), cimetière et chapelle St Michel, manoir de la Motte (XIV-XVème siècle)
C- Le domaine de Mere (XVIIIème siècle), coms dès X2ème siècle
D- Le château de Loché (XVème siècle)
E- Le manoir de F. Abeurte (XVIème siècle)
F- Ancien manoir de la Bruère (XVIIème siècle)
G- Le Plessis atesté au XIVème siècle
H- Les Robins (manoir du XVIIème siècle)
I- Au hameau "Pont-de-Ruan" ancien moulin
J- Au hameau "Le Tarbellière" maison XVIème siècle

Zone inondable

Patrimoine végétal à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme

Haies protégées au titre de l'article L. 123-1-7° du code de l'urbanisme

Patrimoine à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme

Marge de recul inconstructible (75 m hors zone U et AU de part et d'autre de la RD 17) au titre de l'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme

Secteur de mixité sociale défini au titre de l'article L 123-1-5 16° du Code de l'Urbanisme

Les Zones urbaines

Zone UA	Zone urbaine correspondant au centre bourg ancien
Zone UB	Zone urbaine correspondant aux extensions récentes du bourg
Zone UBh	Zone urbaine correspondant aux hameaux desservis par le réseau collectif d'assainissement

Les Zones naturelles à urbaniser

Zone 1AU	Zone naturelle à urbaniser à court terme, vocation résidentielle
Zone 1AUC	Zone naturelle à urbaniser à vocation d'activité
Zone 2AU	Zone naturelle à urbaniser à long terme

Les Zones naturelles et agricoles

Zone N	Zone naturelle à protéger
Secteur Nh	Secteur naturel de hameaux
Secteur Nr	Secteur naturel soumis aux risques d'éboulement
Secteur Nt	Secteur naturel à vocation touristique
Zone A	Zone agricole

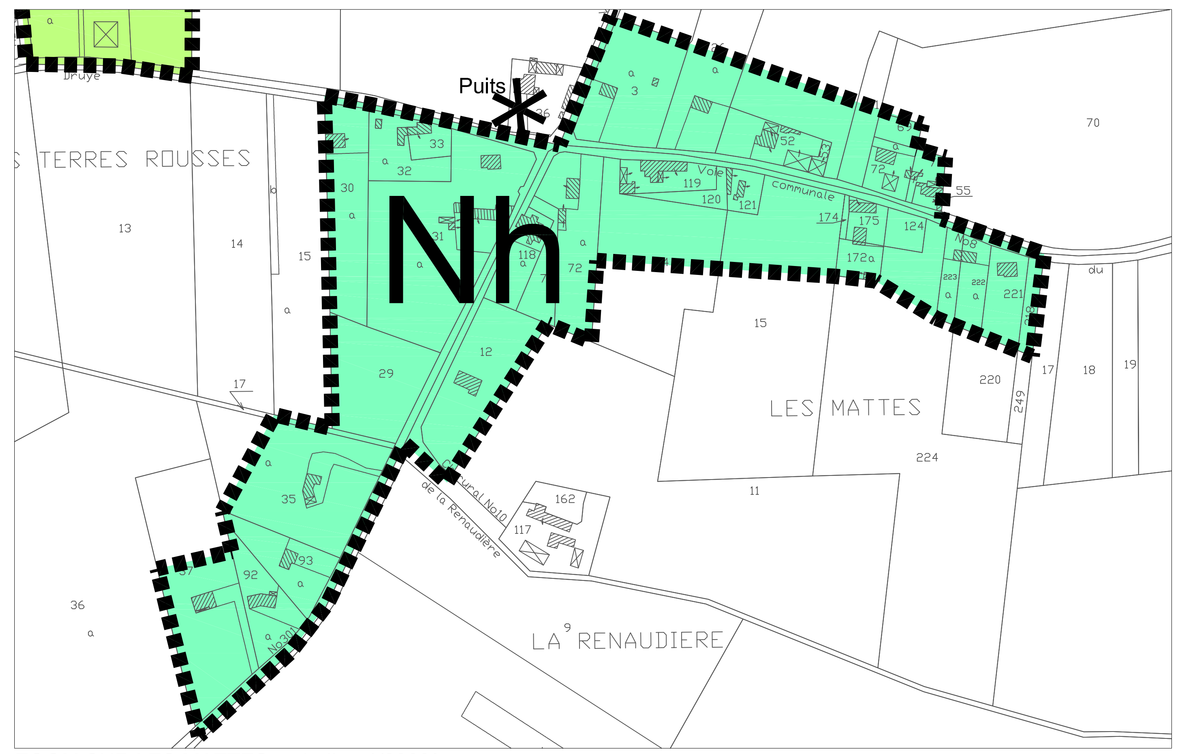

ZOOM SUR LES MATTES, echelle : 1/2000ème

Voir zoom Les Mattes 1/2000e

Voir zoom La Coquinière 1/2000e

Voir zoom zone agglomérée 1/2000e

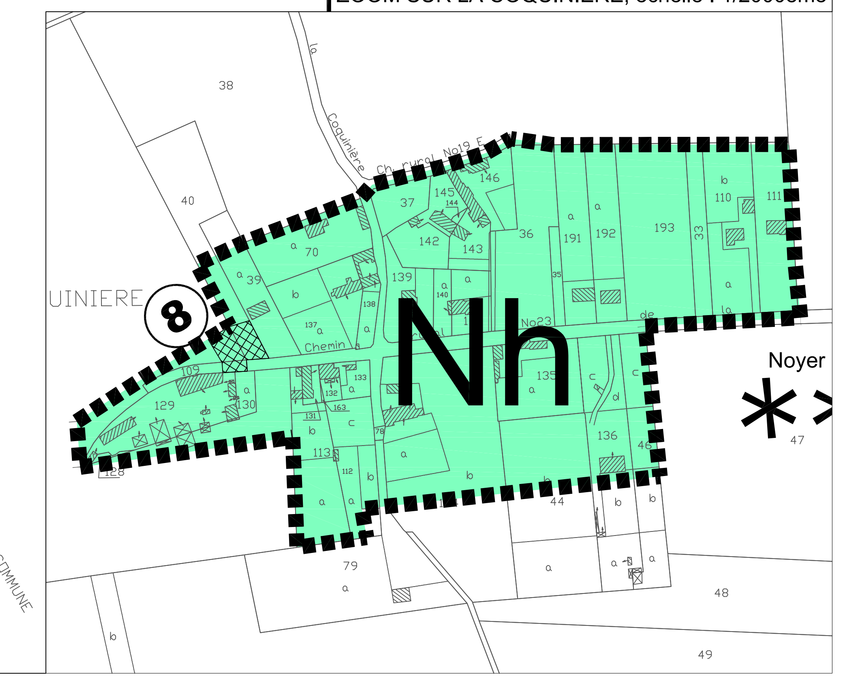

ZOOM SUR LA COQUINIERE, echelle : 1/2000ème